

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**



dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	33	42

N° 89/2019

**OBJET :** Fixation des tarifs pour le festival de musiques actuelles organisé par l'école de musique / Modification du montant des frais de réservation

L'an deux mille dix-neuf et le 7 mai à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENZA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Jean-Claude BLANC, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Sabine PARACHE, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** M. Dominique BLANCHOT donne procuration à M. Pascal BAYONI, M. Patrick CASTRO à M<sup>me</sup> Annick MELINAT, M. Jean CHENIN à M<sup>me</sup> Pierrette HENDRICK, M. Philippe FOURMENTIN à M<sup>me</sup> Nadine BARRE, M<sup>me</sup> Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. René MARCHAND à M<sup>me</sup> Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, M. Joël MASSACRIER à M<sup>me</sup> Monique DUPRAT, M. Wilfrid PASQUET à M. Serge BAURENS, M. Bernard TISSEIRE à M. Serge DEMANGE.

**ABSENTS :** Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER, René PACHER.

**ABSENTS EXCUSES :** Madame Nadia ESTANG, Messieurs Denis BEZIAT et Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Vice-Président en charge du développement culturel et sportif rappelle la délibération n° 34/2019 du 5 février 2019 adoptant les tarifs du festival et du stage organisés les 7, 8 et 9 juin 2019 par l'école de musique.

Cette délibération précise que des frais de réservation s'appliquent sur les billets achetés par le biais d'une plateforme internet. Il convient aujourd'hui de préciser que les frais de réservation seront de :

- 0,80 € si la réservation est effectuée par le biais de la plateforme internet,
- 0,36 € si la réservation est effectuée à l'école de musique.

Les tarifs des prestations ne sont pas modifiés.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier le montant des frais de réservation pour le festival de musiques actuelles ainsi :

- 0,80 € si la réservation est effectuée par le biais de la plateforme internet
- 0,36 € si la réservation est effectuée à l'école de musique

**CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour appliquer cette modification.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS

